

Tarifs et aides 2013

Prix Porette (Serenu I)

Le loyer

- T1 bis : 45,71 € / jour - Soit 1371,30 € pour un mois de 30 jours
- T1 prime : 34,63 € / jour - Soit 1038,90 € pour un mois de 30 jours
- T1 : 27,70 € / jour - Soit 831,00 € pour un mois de 30 jours

Les repas

- Prix de journée alimentaire : 12,11 €
- Repas de midi : 9,77 €
- Repas du soir : 2,34 €

Prix Centre (Serenu II)

Le loyer de la chambre de 20 m², en pension complète : 66,47€ / jour

La dépendance

- GIR 1 et 2 : 18,73 € / jour
- GIR 3 et 4 : 11,89 € / jour
- GIR 5 et 6 : 4,66 € / jour

Les aides financières

L'Aide Personnalisée au Logement (A.P.L.)

Calculée en fonction de vos ressources et versée par la CAF ou la MSA à l'établissement, elle diminue votre loyer à hauteur de son montant (max. : 369 €)

L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (A.P.A.)

Ouverte à toutes les personnes de plus de 60 ans, non soumises à obligation alimentaire et non récupérable sur succession, elle est attribuée par les Conseils Généraux.

En établissement, elle vient « solvabiliser » les tarifs dépendance GIR 1 à 4 sous couvert d'une participation (ticket modérateur) laissée à la charge de l'intéressé dont le montant est le tarif des GIR 5 et 6 (4,66 € / jour) pour les ressources inférieures à 2423,26 € et augmentant proportionnellement aux ressources pour les revenus supérieurs.

Les avantages fiscaux

La présence du résidant au sein de l'établissement peut lui faire bénéficier jusqu'à 2500 € de réduction d'impôt sur l'année.

Les sommes éventuellement versées en participation à votre hébergement par vos enfants sont déductibles de leurs impôts.

L'aide sociale

Son but est de permettre aux moins fortunés d'intégrer l'établissement et d'y profiter pleinement de toutes ses possibilités. Elle fait l'objet d'une convention entre l'E.H.P.A.D.

U Serenu et le Département de Haute-Corse (elle se cumule avec l'A.P.L. et éventuellement avec l'A.P.A.).

Après acceptation du dossier, elle permet au résidant de n'avoir à régler qu'une partie (plus ou moins importante en fonction de ses revenus) de son loyer, ou de bénéficier d'une totale gratuité.

L'administration de l'E.H.P.A.D. U Serenu est bien entendu à votre disposition pour vous conseiller au mieux de vos intérêts et pour vous aider à constituer les dossiers nécessaires.